

Règles d'esprit sportif et d'éthique du Club de Tennis de Table de Maizières-Lès-Metz

- Charte de l'esprit sportif du Club
- Joueurs
- Entraîneurs
- Parents
- Membres du comité
- Suspension ou expulsion d'un membre du Club



LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF DU CLUB DE TENNIS DE TABLE DE MAIZIERES-LES-METZ

Les parents, les entraîneurs, les athlètes, les membres du comité, en résumé tous les participants doivent faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les dix articles de la Charte de l'esprit sportif du Club de Maizières-Lès-Metz. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

ARTICLE I : Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout **observer strictement tous les règlements**: ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE II : Faire preuve d'esprit sportif, c'est **respecter l'officiel**. La présence des officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous. Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

ARTICLE III : Faire preuve d'esprit sportif, c'est **reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite**.

ARTICLE IV : Faire preuve d'esprit sportif, c'est **accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire**.

ARTICLE V : Faire preuve d'esprit sportif, c'est **savoir reconnaître les bons coups** et les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE VI : Faire preuve d'esprit sportif, c'est **encourager et faire preuve de solidarité avec ses partenaires** lorsqu'on joue en équipe.

ARTICLE VII : Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir **se mesurer à un opposant dans l'équité**. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE VIII : Faire preuve d'esprit sportif, c'est tenter de se surpasser dans la recherche de la victoire mais **en refusant d'utiliser des moyens illégaux et la tricherie**.

ARTICLE IX : Faire preuve d'esprit sportif pour l'officiel, c'est **bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité**.

ARTICLE X : Faire preuve d'esprit sportif, c'est **garder sa dignité en toutes circonstances**, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, et refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.

Règles d'éthique des joueurs du Club

Pour bénéficier au maximum de la pratique du tennis de table, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le tennis de table. **Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu.**

POUR OBTENIR LE MAXIMUM D'AVANTAGES DE LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE, TOUT JOUEUR DOIT :

1. Jouer pour s'amuser en se rappelant que le tennis de table n'est pas une fin mais un moyen.
2. Observer rigoureusement les règles de jeu et la charte de l'esprit sportif.
3. Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels.
4. Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporteurs qui ne doivent pas devenir des ennemis.
5. Toujours rester maître de lui afin de toujours projeter la meilleure image possible du club de Maizières-Lès-Metz et du tennis de table.
6. Avoir une conduite exemplaire à la table et hors table en utilisant un langage sans injure ou expression vulgaire ou blessante.
7. Apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers.
8. Respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
9. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
10. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.

Tous les écarts de conduite suivants sont proscrits parmi les joueurs du Club :

- Tout joueur doit utiliser **un langage poli et respectueux** et s'abstenir de proférer des insultes ou d'adopter un comportement irrespectueux à l'endroit des arbitres, de l'adversaire, du personnel, des spectateurs, des bénévoles, des parents, etc.
- Tout joueur doit s'abstenir de toute forme de violence.
- Tout joueur doit s'abstenir d'être sous l'effet de l'alcool et des drogues lors d'une activité.
- Tout joueur doit s'abstenir de tout comportement à connotation sexuelle.
- Tout joueur doit s'abstenir de retarder le match ou de quitter l'aire de jeu avant la fin de la partie.
- Tout joueur doit s'abstenir de frapper les tables de tennis de table avec une raquette ou tout autre objet.

Ne pas utiliser de substance illicites

Il est strictement interdit d'avoir en sa possession, d'être sous l'influence ou de consommer de l'alcool, de la drogue ou toute substance dopante sur tous les lieux

d'entraînement, de compétition, de logement ainsi que dans les locaux des organismes partenaires, sous peine de suspension temporaire immédiate par un entraîneur ou un membre du comité suivie d'une convocation par la commission sportive pour une suspension de longue durée automatique. De plus, si l'athlète concerné fait partie d'un programme officiel de la Fédération de tennis de table, un rapport sera automatiquement envoyé par le comité du Club à la Fédération.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'un athlète majeur est invité par le Club ou par d'autres organismes partenaires à participer à une réception où des boissons alcoolisées sont offertes, le fait par celui-ci d'en consommer ou d'en avoir en sa possession à cette occasion ne constitue pas une infraction à la présente politique.

Respect des règlements de la compétition :

L'athlète devra en tout temps **respecter les règlements spécifiques à chaque compétition.**

Cela implique la ponctualité, l'équipement, les horaires, etc.

L'esprit sportif et l'esprit d'équipe doivent être des priorités pour tous les athlètes. Ceux-ci doivent respecter leurs coéquipiers, leurs adversaires, les officiels et toute autre personne affectée à la compétition ou aux sessions d'entraînement.

Esprit sportif et esprit d'équipe irréprochable :

L'esprit sportif et l'esprit d'équipe doivent être des priorités pour tous les athlètes.

Ceux-ci doivent respecter leurs coéquipiers, leurs adversaires, les officiels et toute autre personne affectée à la compétition ou aux sessions d'entraînement.

Règles d'éthique des entraîneurs du Club

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle d'exemple et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le tennis de table comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation.

AFIN D'ACCOMPLIR SA TÂCHE AVEC SUCCÈS, L'ENTRAÎNEUR DOIT :

- Connaître et respecter les règles écrites et non écrites du tennis de table et les défendre en tout temps.
- Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs.
- Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
- Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au tennis de table et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs.
- Ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer autant que les autres.
- Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses, les parents et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueurs.
- Apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
- Avoir des exigences raisonnables envers les joueurs pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités en fonction de leur calibre et de leur groupe d'entraînement.

Il est strictement interdit pour un entraîneur d'avoir en sa possession, d'être sous l'influence ou de consommer de l'alcool, de la drogue ou toute substance dopante pendant ses prestations de travail ou sur les lieux de travail (entraînement, stage, compétition, etc.), sous peine de suspension temporaire immédiate par un membre du Comité suivie d'une convocation par le Comité pour l'établissement d'une suspension de longue durée pouvant aller jusqu'au congédiement. De plus, un rapport sera automatiquement envoyé par le comité du Club à la Fédération de tennis de table.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'un entraîneur majeur est invité par le Club ou par d'autres organismes partenaires à participer à une réception où des boissons alcoolisées sont offertes, le fait par celui-ci d'en consommer ou d'en avoir en sa possession à cette occasion ne constitue pas une infraction à la présente politique.

Règles d'éthiques des parents du Club

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents et le Club. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur bien-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du tennis de table comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques.

POUR BIEN S'ACQUITTER DE LEURS DEVOIRS, LES PARENTS DOIVENT ADOPTER LES COMPORTEMENTS SUIVANTS :

1. Éviter toute violence verbale envers les joueurs, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les autres parents de joueurs et appuyer les efforts faits en ce sens.
2. Ne jamais oublier que leurs enfants jouent au tennis de table pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
3. Encourager leurs enfants au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles du Club.
4. Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des adversaires.
5. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habilités et à développer leur esprit sportif.
6. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
7. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
8. Aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts plutôt que leur imposer de jouer au tennis de table.
9. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu la partie.

Tous les écarts de conduite suivants sont proscrits parmi les parents du Club :

- Écarts de langage.
- Dénigrement ou commentaires négatifs sur le Club, ses membres, ses entraîneurs, ses parents et son conseil d'administration.
- Insultes à l'endroit des entraîneurs, des arbitres, de l'adversaire, du personnel, des spectateurs, des bénévoles, des parents, etc.
- Coups de pied, de poing ou toute autre manifestation de violence physique ou verbale.
- Intrusion dans le déroulement d'un match ou dans le travail des officiels.
- Bris d'équipement.
- Tout autre comportement agressif à l'égard d'un arbitre, d'un officiel, d'un entraîneur, d'un adversaire, d'un spectateur ou d'un parent.
- Interventions directes auprès des joueurs ou des entraîneurs durant un entraînement ou une compétition.

Tout parent qui serait en désaccord avec un entraîneur ou qui serait témoin d'une intervention inadéquate d'un entraîneur ou d'un autre membre du Club devra entrer en contact avec le comité du Club pour faire part du problème potentiel avant d'entreprendre toute discussion avec la personne concernée.

Règles d'éthique des administrateurs du Club

1. Chaque membre du comité **doit éviter à tout prix les conflits d'intérêt**. Il ne doit jamais s'impliquer et il doit même se retirer de dossiers dans lesquels ses proches sont mis en cause.
2. **Les membres du comité ne peuvent poursuivre des objectifs uniquement ciblés sur eux-mêmes**, leur enfant ou leur propre entreprise. Ils doivent absolument orienter leurs travaux dans le meilleur respect possible des intérêts de l'ensemble du Club.
3. **Un membre du comité protège en tout temps l'image du Club**, et veille particulièrement au respect des principes d'équité et d'intégrité.
4. Un membre du comité doit se rallier aux décisions et orientations prises lors des réunions du comité et doit en favoriser l'application auprès des membres. Il ne doit pas chercher à renverser, ni à modifier par la suite les décisions déjà prises : il doit plutôt appuyer.
5. Un membre du comité, par ses attitudes et dans ses discussions, doit soutenir en tout temps les décisions de membres du comité du Club et ses mandataires. S'il est en désaccord, c'est au comité qu'il soumet ses points de vue. À titre personnel, il ne doit jamais s'engager pour le Club envers des décisions ou orientations qui n'ont pas encore été prises.
6. L'administrateur est élu pour siéger au sein du comité du Club. Cela veut dire : adopter les lignes directrices des programmes, leurs orientations, leur contenu, et établir les revenus et dépenses de ces programmes.
7. Lorsqu'une question lui est posée sur les opérations ou programmes du Club, le membre du comité, s'il n'a pas toute la réponse, s'assure de prendre l'information complète et précise auprès du comité ou des entraîneurs du Club.
8. Le membre du comité peut être, par exception, impliqué dans les opérations de l'organisme dans le seul cas où il a été mandaté par les autres membres du comité pour réaliser certains dossiers spécifiques (ex : organiser une compétition, remplacer un entraîneur).

Suspension ou expulsion d'un membre du Club

Avant même d'engager une procédure entraînant une sanction, le dialogue est nécessaire. Les capitaines d'équipe, les entraîneurs et les membres du comité sont les points de contact privilégiés pour engager la discussion et peuvent engager une procédure disciplinaire.

Un parent, un joueur, un entraîneur ou un administrateur bénévole peut être radié ou suspendu pour non-respect du code d'éthique du club de Tennis de Table de Maizières-Lès-Metz.

Infractions :

Voici comment seront traitées et signifiées par écrit aux membres les infractions aux règlements et au code d'éthique :

1ère infraction

En cas d'infraction mineure, avertissement au membre (avec les parents si le joueur est mineur) par l'entraîneur ou un des membres du comité. Si l'infraction est majeure, elle sera traitée comme une 2e infraction.

2e infraction

Rencontre du joueur (avec les parents si le joueur est mineur) par l'entraîneur, le responsable de la salle ou un des membres du comité.

3e infraction

Rencontre du joueur (avec les parents si le joueur est mineur) par l'entraîneur et au moins un des membres du comité. Suspension déterminée par le Comité.

Cependant, avant de se prononcer quant à une expulsion, le comité devra permettre à la personne visée de se faire entendre devant les membres du comité lors d'une réunion prévue à cet effet.

Pour réintégrer le Club l'année suivante, le membre devra s'adresser par écrit au comité en précisant les raisons pour lesquelles il veut réintégrer le Club. Le comité prendra sa décision après avoir analysé le dossier du membre.